

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt cinq, le deux juin, à 19h00, le conseil municipal de la commune de COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Coux et Bigaroque, sous la présidence de M. Jean-Louis CHAZELAS.

Étaient présents : M. Jérôme ALLEGRE, Mme Mady BALAT, M. Yannick BESSE, M. Jean-Pierre CHAUMEL, M. Jean-Louis CHAZELAS, Mme Geneviève DELALANDE, M. Jean-Jacques DEMAISON, Mme Anne-Marie DE WALS, M. Denis FORTUNEL, Mme Edwige GAREL, M. Christophe LEGER, M. Jacques MIGNIOT, Mme Séverine ROUX, Mme Elodie TELECHÉA.

Procurations : Mme Sandrine BERLAND en faveur de M. Jacques MIGNIOT, Mme Stéphanie LAFON en faveur de M. Jean-Pierre CHAUMEL, Mme Claudine MAGNANOU en faveur de Mme Mady BALAT, M. Benjamin SORHAITZ en faveur de M. Jean-Jacques DEMAISON.

Secrétaire : Mme Mady BALAT.

Le procès-verbal du 05 mai 2025 a été approuvé.

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2025-023 : Décision modificative n°2 - budget principal - virement de crédit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité a reçu une demande d'avance remboursable par la société COLAS, en charge des travaux d'aménagement du Bourg.

Il convient d'effectuer 2 écritures d'ordre budgétaire. Cependant, les crédits n'ont pas été inscrits au budget 2025.

Le maire propose donc de modifier les dépenses au c/2315 et les recettes au c/238.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier l'inscription comme suit :

| INTITULES DES COMPTES | DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------------------|-----------|------------------|------------|------------------|
| | COMPTES | MON TANTS (€) | COMPTES | MON TANTS (€) |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | 40 673,74 | | |
| Install., matériel et outill. technique | 2315(040) | 40 673,74 | | |
| OP : AMENAGEMENT DU BOURG COUX | | | | 40 673,74 |
| Avances commandes immo corporelles | | | 238(23) 18 | 40 673,74 |
| TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT | | 40 673,74 | | 40 673,74 |

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2025-024 : Décision modificative n°3 - budget principal - virement de crédit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité a reçu une facture de l'ATD24 correspond aux frais d'étude pour la phase 1 du projet de construction de Boulangerie.

Les crédits n'ont pas été inscrits au budget 2025, il convient donc d'effectuer un virement de crédit pour payer ladite facture.

Monsieur le maire propose d'enlever 2500 € au C/2111 (terrains nus). Des crédits avaient été ouverts pour l'acquisition d'un terrain mais cet achat n'a pas abouti.

Il propose également de retirer 500 € au C/213181 (réparations autres bâtiments publics) dont les crédits sont suffisants pour réaliser l'ensemble des travaux prévus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier l'inscription comme suit :

| INTITULES DES COMPTES | DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------------------------------|----------------|----------------|----------|----------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID | | -3 000,00 | | |
| Terrains nus | 2111(21) | -2 500,00 | | |
| Autres bâtiments publics | 21318(21) | -500,00 | | |
| OP : BOULANGERIE | | 3 000,00 | | |
| Frais d'études | 2031(20) 24-03 | 3 000,00 | | |
| TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT | | 0,00 | | 0,00 |

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2025-025 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent contractuel pour palier la disponibilité pour création d'entreprise d'une durée de 2 ans, demandée par M. BARDET Nicolas.

Sur le rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide du recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour une période de 2 ans allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027. Cet agent assurera les missions d'agent technique polyvalent, pour une durée hebdomadaire de 35h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire d'adjoint technique, en fonction de l'expérience de l'agent (échelle C1 à C3).

Monsieur le maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- **DECIDE** de la création à compter du 1^{er} Septembre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,
- **PRECISE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la l'échelle indiciaire du cadre d'emplois concerné en fonction de l'expérience de l'agent.

- **PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

18 VOTANTS
 18 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2025-026 : Décision modificative n°1 - budget AEP - virement de crédit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits inscrits au c/1068 (Autres réserves) ne correspondent pas avec la délibération n°CN DEL 2025 013 relative à l'approbation des comptes financiers uniques et à l'affectation de résultat.

Il convient de prendre une Décision Modificative pour régulariser la situation et procéder à un virement de crédit depuis le c/021 vers le c/1068. Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une opération budgétaire « blanche » et que cela n'aura aucune incidence sur l'exécution budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier l'inscription comme suit :

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT° / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|------------------------------------------|----------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | 16 956,19 | | 16 956,19 |
| Virement de la section de fonctionnement | 021(021) | 16 956,19 | | |
| Autres réserves | | | 1068(10) | 16 956,19 |
| RECETTES - INVESTISSEMENT | | 16 956,19 | | 16 956,19 |

18 VOTANTS
 18 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

Prochain conseil municipal : mardi 15 juillet 2025 à 19 h 00.
 Séance levée à : 20 h 10 mn

Le maire,
 Jean-Louis CHAZELAS

La secrétaire de séance,
 Mady BALAT